



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le huit novembre, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Présents : 29
Nombre de votants : 29
Date de la Convocation : 23/10/2007

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de conseil communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte rendu est validé.

1. RAM : bilan d'activité

Florence GOUX, responsable du relais d'assistantes maternelles nous expose le bilan d'activité du RAM.

D'après ce bilan :

- 294 nourrices ont fréquenté le relais pour les temps collectifs (jeux, relaxation, réunion...) du mois d'août au mois d'octobre.
- 353 enfants
- 107 personnes ont fréquenté le relais dans le cadre de l'accueil individuel (questions diverses, contrats, litiges...).

2. Crèche : état des effectifs au 8 novembre 2007

Rachel ROBIN, directrice de la crèche halte-garderie nous présente le bilan pour ces 10 derniers mois :

- fin janvier 23 enfants accueillis (9 en crèche, 14 en halte) soit 24,10% de taux de fréquentation
- fin octobre 53 enfants soit un taux de fréquentation de 51,67% pour ces 10 derniers mois

Le nombre d'inscriptions est en constante augmentation, 27 enfants étaient inscrits en janvier contre 103 enfants à ce jour.

Au total, plus de 80 familles fréquentent l'établissement, 59 familles habitant la Communauté de Communes et 25 familles résidant à l'extérieur.

Mlle Robin conclut sur l'activité satisfaisante de la structure qui accueille aujourd'hui des élèves stagiaires désireuses de découvrir les métiers de la petite enfance.

3. Personnel crèche

Renouvellement de la convention RMA

Considérant :

- la 2^{ème} convention (décembre 2006 et juin 2007) signée avec le Conseil Général et permettant à notre collectivité de bénéficier d'un contrat aidé pour assurer les fonctions d'assistant auxiliaire puéricultrice à la crèche intercommunale l'Île aux Enfants,
- l'arrivée à échéance de celle-ci, le 27 décembre 2007

Le Président sollicite la possibilité de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 6 mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Autorise le Président à renouveler la convention avec le Conseil Général pour bénéficier du contrat d'avenir pour une nouvelle période de 6 mois.**

Création d'un contrat saisonnier pour le remplacement du congé maternité de Céline BARBIER

Suite à l'annonce de la maternité de Mlle Céline BARBIER et compte tenu que la décision de renouvellement du RMA par le Conseil Général du Jura n'interviendra que mi-décembre (sans certitude de reconduction), il convient pour pallier à cette situation de créer un contrat saisonnier de 6 mois qui permettra d'une part de pourvoir au remplacement de Mlle BARBIER en cas de renouvellement du RMA et d'autre part de créer un poste en CDD et de lancer l'appel à candidature si d'aventure celui-ci n'était pas reconduit.

Le Président sollicite la création d'un contrat saisonnier pour le remplacement de l'agent momentanément indisponible.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Décide de créer un poste d'auxiliaire puéricultrice, pour une durée de 6 mois, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et d'une rémunération sur la base d'un grade d'auxiliaire puéricultrice, indice brut 287, indice majoré 283.**
- ✓ **Autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent.**

4. Choix de la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif

M. Savoye, Vice Président de la Commission du Développement Durable présente au Conseil les conclusions de sa commission.

Considérant :

- les objectifs, énoncés par les Lois sur l'eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006, de remédier aux insuffisances de l'assainissement non collectif en procédant aux contrôles de ce type d'installation avant le 31 décembre 2012
- Vu la délibération n°37/2005 en date du 3 novembre 2005 portant transfert à la Communauté de Communes de La Plaine Jurassienne d'une compétence en matière de contrôle des assainissements non collectifs, dans le cadre de la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Vu les conclusions délivrées par la Commission du Développement Durable en charge de l'étude des différentes possibilités de gestion de ce service

Considérant :

- sa mise en place prochaine et la nécessité de déterminer son type de gestion.

Le Président sollicite la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif via une délégation de service public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le conseil communautaire

- ✓ **Décide que le Service Public d'Assainissement Non Collectif sera géré par le biais d'une délégation de service public.**
- ✓ **Habilite le Président à lancer les appels d'offres nécessaires à la réalisation de cette opération**

5. Investissements 2008

Vu de décret du 20 février 1997, repris dans le Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1) autorisant dans le cas où le budget d'une collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement, à hauteur des crédits inscrits au cours de l'exercice précédent. Ainsi le fonctionnement de la collectivité ne se trouve pas bloqué, par un vote du budget postérieur au 31 décembre. La limite légale d'adoption du budget est fixée en général au 31 mars.

Considérant que cette possibilité peut-être étendue aux dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au

remboursement de la dette (chapitre 16) et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (chapitre 18.)

Dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente tels que présentés ci-dessous :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le conseil communautaire

- ✓ **Décide d'ouvrir les crédits suivants à la section d'investissement du budget général 2008 qui pourront être corrigés en hausse ou en baisse lors du vote du budget.**

Budget principal

Compte	Libellé	Budget 2007	Autorisation d'engagement 2008
2031	Frais d'étude	79 000€	19 750 €
205	Concession et droits similaires	2 500 €	625 €
20414	Communes	60 000 €	15 000 €
2135	Installation générale	17 000 €	4 250 €
21568	Autre matériel et outillage	1 000 €	250 €
2183	Matériel de bureau et informatique	12 000 €	3 000 €
2184	Mobilier	30 000 €	7 500 €
2188	Autres immobilisations corporelles	52 000 €	13 000 €
2313-041	Immobilisations en cours	437 160 €	109 290 €
2313-023	Immobilisations en cours	88 000 €	22 000 €
238-023	Avances des immobilisations corporelles	517 823€	129 455 €
4581	Dépenses subventions par mandat	20 000 €	5 000 €

Budget crèche

Compte	Libellé	Budget 2007	Autorisation d'engagement 2008
205	Concession et droits similaires	3 500 €	875 €
2135	Installation générale	3 000 €	750 €
21568	Autre matériel et outillage	4 000 €	1 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	400 €	100 €
2184	Mobilier	34 100 €	8 525 €

Budget RAM

Compte	Libellé	Budget 2007	Autorisation d'engagement 2008
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500 €	375 €
2184	Mobilier	10 000 €	2 500 €

6. Animation culturelle

Le Président sollicite la signature de contrats d'engagement pour les groupes musicaux suivant :

Le groupe Chikadee	Montant de la prestation : 700€
Les Compagnons de la Riôte	Montant de la prestation : 115 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire

- ✓ ***Autorise le Président à signer les contrats d'engagement avec les groupes musicaux mentionnés ci-dessus.***

7. Point sur les questionnaires

Le Président informe le Conseil Communautaire des résultats du questionnaire envoyé dans les foyers de la Plaine Jurassienne.

Il note que 78,28 % des personnes qui ont répondu déclarent avoir une bonne connaissance de la Communauté de Communes, 91,65 % jugent le portage de repas utile, 86,40 % sont favorables à la mise en place de MARPA sur le territoire. Concernant les ordures ménagères, 80,43 % des personnes qui ont répondu se déclarent favorable à la tarification sur la base de la composition du ménage. D'une manière générale 81,38 % sont favorables à la poursuite du développement des services de proximité.

Parmi les commentaires, le Président note que les habitants de la Plaine sont favorables à la formation de la population aux gestes de premiers secours, qu'ils souhaitent une gestion intercommunale du foyer logement, la création d'une médiathèque, le développement des énergies renouvelables etc.

8. Délibération modificative n°5 pour le budget principal

Le Président explique la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la communauté de communes d'ici la fin de l'année :

Chapitre 238 :	- 25 000 €
Chapitre 2188 :	+ 25 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ ***Adopte les décisions modificatives telles que figurant ci-dessus***

9. Création d'un poste de vacataire spécifique aux remplacements crèche

Le Président informe le Conseil Communautaire du départ en retraite d'un agent de la communauté de communes affecté au service de portage de repas. Cet agent sera remplacé par l'actuel vacataire de la communauté de communes, il convient alors de mettre en place un nouvel emploi vacataire pour assurer le bon fonctionnement du service de portage de repas et du service de la crèche en cas de congés, d'arrêts maladie ou de surcroît de travail.

Le Président sollicite la création de ce nouvel emploi vacataire et l'autorisation de procéder au recrutement de ce nouvel agent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ ***Décide de créer un emploi vacataire au sein de la Communauté de Communes***
- ✓ ***Autorise le Président à procéder à son recrutement***

10. Attribution de marché pour les défibrillateurs

Le Président explique qu'au vu de l'appel d'offres lancé auprès des principaux fabricants de défibrillateurs automatiques, il a été retenu 4 fournisseurs. D'après les conclusions de la commission d'appel d'offres mis en place à cet effet, le Président propose de retenir la société Medtronic pour le bon rapport qualité/prix des appareils, pour le logiciel de transmission des données et pour la maintenance.

Le Président présente l'appareil au Conseil et fait une rapide présentation de son utilisation en faisant écouter les instructions qui sont délivrées par le défibrillateur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Décide d'allouer le marché à la société Medtronic**
- ✓ **Autorise le Président à engager le marché et à signer toutes pièces relatives à celui-ci**

11. Durée de l'amortissement

- Vu l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 (article R 221- 10 du code des communes) pris pour l'application de l'article L 2321-2 du CGCT, édictant que les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3500 habitants ont une obligation d'amortissement,
- Vu que la Communauté de communes « La Plaine Jurassienne » doit, par conséquent, amortir les comptes 2145 « Constructions sur sol d'autrui-Installations générales, agencements, aménagements », 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » et 21568 « Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile »,

Le Président sollicite la fixation de la durée d'amortissement pour les biens suivants :

- Plateaux sportifs 15 ans
- Clôture 15 ans
- Extincteurs 5 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire

- ✓ **Décide de fixer la durée d'amortissement des immobilisations concernées à :**
 - **Plateaux sportifs 15 ans**
 - **Clôture 15 ans**
 - **Extincteurs 5 ans**

12. Budget principal 2007 : Délibération modificative n°6

Le Président explique la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la communauté de communes d'ici la fin de l'année :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte 6811 Chapitre 042		43 €		
Investissement				
Compte 281568 Chapitre 040				43 €
Compte 2313 Chapitre 041		110 584 €		
Compte 238 Chapitre 041				110 584 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Adopte les décisions modificatives telles que figurant ci-dessus**

13. Budget crèche 2007 : Délibération modificative n°7

Le Président explique la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la communauté de communes d'ici la fin de l'année :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte 6811 Chapitre 042		693 €		
Investissement				
Compte 28135 Chapitre 040				208 €
Compte 28183 Chapitre 040				484 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

✓ ***Adopte les décisions modificatives telles que figurant ci-dessus***

14. Divers

- Bulletin intercommunal de fin d'année

Mme Lacaille rappelle au Conseil que toutes les précautions seront prises pour qu'aucune propagande ne soit faite dans le prochain bulletin de la Plaine conformément à la loi qui préside en cas d'élection. Ce bulletin sera d'ailleurs soumis au contrôle de la légalité avant sa parution.

- Projet de bibliothèque intercommunale

Le Président informe le Conseil qu'il est toujours en attente des derniers devis afin d'estimer le coût d'aménagement de la bibliothèque.